

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

Le rapport annuel du Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) de cette année analyse la manière dont le système statistique européen (SSE) a réagi face à l'un des plus grands défis de son existence: la crise de la COVID-19.

Comme le décrit le chapitre 1 du rapport, les actions engagées par le SSE dans ce contexte se sont avérées très positives: malgré les problèmes opérationnels et méthodologiques majeurs affrontés, la continuité des indicateurs clés a été assurée et de nouvelles enquêtes ont été lancées pour mieux comprendre les comportements des individus, des communautés, des entreprises ainsi que des institutions publiques et privées face à la crise. Le rapport met en évidence les difficultés que rencontre le SSE pour consolider ces actions et répondre aux nouvelles questions soulevées par la crise. Ces difficultés concernent l'actualité et la comparabilité des principaux indicateurs économiques et sociaux, qui pourraient nécessiter des révisions plus approfondies et une interprétation plus poussée. Elles ont également trait aux nouvelles données et indicateurs nécessaires à une évaluation adéquate des effets de la crise dans les domaines de la santé, des affaires sociales et des questions de genre et intergénérationnelles.

Le chapitre 2 du rapport analyse les quatre actions suivantes entreprises par la Commission européenne, qui auront une incidence significative sur l'avenir du SSE.

— **Une stratégie européenne pour les données:** cette initiative montre que l'UE aspire à jouer un rôle international de premier plan dans un monde numérique, où les données sont une ressource essentielle. L'approche adoptée consiste à élaborer une stratégie en matière de données à l'échelle de l'UE afin de tirer parti des avantages du monde numérique. Elle comprend la création de séries de données, la connectivité numérique, le traitement et le stockage de données, l'augmentation de la puissance de calcul et un niveau de cybersécurité élevé.

— **Le pacte vert pour l'Europe:** il s'agit de la nouvelle stratégie destinée à assurer la neutralité climatique de l'UE et à protéger l'environnement. Elle a pour objectif de transformer l'UE en une société juste, inclusive et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, dont les émissions nettes de gaz à effet de serre seront devenues nulles à l'horizon 2050 et dans laquelle la croissance économique est dissociée de l'utilisation des ressources. Le pacte vert pour l'Europe vise également à protéger, à conserver et à améliorer le capital naturel de l'UE ainsi qu'à préserver le public des risques et des incidences liés à l'environnement.

— **Le nouveau Semestre européen et la préparation des plans pour la reprise et la résilience:** la nouvelle approche du Semestre européen a pour but de soutenir un programme économique qui transformera l'UE en une économie durable, en aidant l'UE et ses États membres à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), en faveur desquels ils se sont engagés. En outre, la stratégie convenue tiendra compte de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et intégrera les plans nationaux pour la reprise et la résilience, qui doivent être fortement axés à la fois sur les réformes et sur les investissements soutenant les transitions écologique et numérique ainsi qu'une plus grande équité.

— **La résilience, nouveau point de référence pour les politiques de l'UE:** la Commission a présenté sa stratégie visant à intégrer la prospective stratégique dans l'élaboration des politiques de l'UE et la résilience en tant que nouveau principe directeur de l'élaboration des politiques de l'UE.

Le rapport décrit les conséquences les plus importantes de toutes ces initiatives sur le SSE dans les années à venir, non seulement pour ce qui est du besoin de produire des statistiques et indicateurs supplémentaires, mais aussi en ce qui concerne la nécessité d'assurer une coordination étroite entre les systèmes statistiques nationaux, étant donné que de nombreuses statistiques sont et continueront d'être produites par les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que par d'autres autorités nationales (AAN, c'est-à-dire d'autres entités, à l'exception des INS, désignées par les États membres comme responsables de la production de statistiques officielles).

Enfin, le chapitre 3 présente la manière dont le SSE conçoit son troisième cycle d'examen par les pairs relatif au respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CBP), dans le but de renforcer la cohérence du SSE avec les principes communs en matière de qualité qu'il a lui-même définis. Le chapitre met l'accent sur les nouvelles caractéristiques du processus d'examen par les pairs, qui incluent la plupart des propositions de l'ESGAB décrites dans le rapport de 2019, et expose les actions engagées par le SSE pour donner suite aux recommandations précédentes de l'ESGAB.

Recommandations de l'ESGAB pour 2020

2020/1. L'ESGAB recommande que le SSE consolide les solutions trouvées lors de la pandémie afin de développer de nouvelles sources de statistiques et de données pour assurer la continuité de la production statistique et répondre aux nouvelles questions soulevées par la crise. Le SSE devrait également continuer à communiquer de manière coordonnée sur toutes les mesures prises pour relever les défis découlant de la crise de la COVID-19.

2020/2. L'ESGAB recommande que le SSE approfondisse et accentue les efforts déployés pour garantir l'actualité et la comparabilité des principaux indicateurs économiques et sociaux, en reconnaissant qu'il pourrait être nécessaire de procéder à des révisions plus approfondies et à de nouvelles interprétations à un stade ultérieur.

2020/3. L'ESGAB recommande que le SSE produise de nouvelles statistiques et de nouveaux indicateurs afin de permettre une meilleure évaluation des conséquences de la COVID-19 sur les phénomènes économiques, sociaux et environnementaux, notamment en ce qui concerne les perspectives économiques et les inégalités mises en lumière par la crise dans les domaines de la santé, des affaires sociales et des questions de genre et intergénérationnelles.

2020/4. L'ESGAB recommande que le SSE définisse des modalités coordonnées pour maintenir et renforcer la confiance dans la statistique officielle, aux niveaux européen et national, en mettant en œuvre une approche de communication transparente et proactive avec tous les types d'utilisateurs, tant sur les questions méthodologiques que sur les questions émergentes. À cet égard, il convient de lancer une enquête sur la confiance du public dans la statistique officielle, en utilisant l'Eurobaromètre, comme par le passé.

2020/5. L'ESGAB recommande que le Comité du système statistique européen (le CSSE) soit associé, éventuellement en tant que chef de file, aux discussions sur la création d'un cadre législatif pour la gouvernance des espaces européens communs des données afin d'éviter les doubles emplois et toute potentielle confusion en ce qui concerne la mise en œuvre qui pourrait nuire aux statistiques européennes, et de garantir une large reconnaissance de la valeur des données publiques.

2020/6. L'ESGAB recommande que la Commission propose un investissement important dans les infrastructures numériques à des fins statistiques, ainsi que dans les compétences numériques et les connaissances générales en matière de données dans l'UE.

2020/7. L'ESGAB recommande qu'Eurostat et les INS mettent au point un plan d'action statistique à moyen terme afin d'élaborer les séries de données et les indicateurs nécessaires pour étayer le pacte vert pour l'Europe et les autres initiatives adoptées par l'UE pour les cinq prochaines années. Le plan d'action pourrait s'appuyer sur une rubrique de financement spécifique au titre de l'initiative Next Generation EU, tant au niveau de l'UE qu'à l'échelon national.

2020/8. L'ESGAB recommande que, dans la mesure où les données pertinentes pour certains domaines d'action sont produites par les AAN, le CSSE renforce la coordination de l'ensemble du SSE afin de garantir le plein respect du CBP et l'adhésion de tous les producteurs de données à ses principes.

2020/9. Puisque certaines données nécessaires pour évaluer l'incidence du pacte vert pour l'Europe sur les phénomènes économiques, sociaux et environnementaux peuvent nécessiter une large utilisation de modèles, l'ESGAB recommande que le SSE mette au point des normes sur la manière d'élaborer des statistiques et des indicateurs fondés sur des modèles et les communique aux utilisateurs.

2020/10. L'ESGAB recommande que, lors du prochain cycle d'examens par les pairs, le SSE accorde une attention particulière à la composition des équipes d'experts chargées de cet examen afin de garantir à la fois un niveau élevé de compétences statistiques et de gestion et une impartialité totale.

2020/11. L'ESGAB recommande que, lors du prochain cycle d'examens par les pairs, le SSE mette fortement l'accent sur le respect du code de bonnes pratiques par les AAN, ainsi que sur la manière dont la législation nationale et les pratiques concrètes organisent la coordination et le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux, y compris le rôle des utilisateurs.

2020/12. L'ESGAB recommande que, lors du prochain cycle d'examens par les pairs, au moment de l'évaluation du respect des indicateurs 1.2 et 1.8 du principe 1 du CBP, le SSE soit attentif non seulement au cadre juridique régissant la nomination et la révocation des responsables des INS, mais aussi aux procédures et aux pratiques réelles, et détecte tout risque s'y rapportant.

2020/13. L'ESGAB recommande qu'Eurostat, en coopération avec l'ESGAB, améliore le système de suivi de la nomination et de la révocation des responsables des INS, y compris au moyen d'un mécanisme d'alerte précoce, d'une description détaillée des motifs de chaque nomination ou révocation et d'une procédure de réponse de l'organisme approprié (Commission, Eurostat, ESGAB, etc.) en cas de doute.